

Les journaux du matin publient le procès-verbal de la réunion de la gauche républicaine présidée hier par M. Jules Simon. Beaucoup de paroles pour rien : la réunion a décidé qu'elle appuierait les propositions de la commission, et qu'elle maintiendrait le droit de représentation des colonies ainsi que le vote sous enveloppe. Ce n'était vraiment pas la peine de publier un procès-verbal.

Les journaux officiels russes multiplient les assurances pacifiques : il ne faut naturellement s'y fier qu'à moitié. Je ne vois en aurais pas parlé si je n'avais trouvé dans le *Journal des Débats* de ce matin un article de M. John Le moine dont la conclusion mérite d'être citée.

Dans la Turquie proprement dite, la race musulmane est toujours à plus forte, et en s'y concentrant, elle peut résister et subsister longtemps encore. Mais, même pour prolonger sa vie en Europe, il faut qu'elle subisse l'amputation des membres aujourd'hui révoltés de son Empire.

Voilà qui est clair et net, et il est impossible de prendre plus ouvertement la défense de l'insurrection de l'Herzégovine.

Voilà un homme célèbre au moins pour huit jours c'est l'homme-obs. L'idée de ce nouveau tour de force a été empruntée à Jules Verne, absolument comme l'idée principale du *Voyage dans la lune* que joua la Galté. Mais l'homme-obs ne vise pas à atteindre la lune, il est seulement lancé dans la direction d'un trapeze qu'il doit saisir au vol. Hier, par suite de je ne sais quelle cause, le gymnasiarque n'a pu atteindre le but et est tombé sur le sol. On le crut tué, il n'était qu'évanoui. Aujourd'hui il est prêt à recommencer ses exercices; son accident lui vaudra la plus large de toutes les réclames.

Cinq heures. — Une dépêche de Versailles annonce que l'entente se fait sur le point de s'établir entre tous les groupes de la majorité du 11 novembre pour dresser une liste sénatoriale. On en viendrait à cette combinaison dont je vous ai parlé dernièrement de la représentation proportionnelle des groupes dans la liste sénatoriale.

ETRANGER

ANGLETERRE. — L'expédition arctique. L'Amirauté a reçu du capitaine Suare la dépêche suivante :

« Au secrétaire de l'Amirauté.
« Vaisseau de S. M. l'Alert.
« Upernivick, 22 juillet 1875.
« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous informer que les vaisseaux de S. M. l'Alert et Discovery sont arrivés ici, ce matin.

« En quittant Rittenbank à 6 heures avant midi, le 17 courant, nous avons éprouvé des vents légèrement sud et des calmes dans le détroit de Waigat. Le *Alorovus* fut vu à l'ancre à la hauteur de la mine de houille de Rittenbank, mais un brouillard épais m'empêcha de communiquer avec lui.

« Je suis arrivé à Proven la veille du 19 et ayant engagé un interprète pour la *Discovery*, je suis parti hier soir pour Upernivick.

« J'ai encore assez de charbon sur le pont de l'Alert pour permettre aux deux vaisseaux d'atteindre le bord des glaces de la baie de Melville sans toucher à leur provision régulière.

« L'hiver a été très-doux, mais le printemps est tardif; la saison nous est, en somme, très favorable à tous égards. Les pêcheurs de baleine ont passé à ce port au commencement de juin, et comme ils n'ont pas été revus depuis, ils doivent avoir effectué leur passage par la baie de Melville.

« Grâce au concours énergique de M. Smith, inspecteur du greenland septentrional, j'ai réussi à me procurer six cents chiens, dont les deux tiers sont de puissants animaux de pleine croissance.

« Tout le monde à bord est en bonne santé et en bonne disposition et nous comptons atteindre promptement le cap York, le baromètre ayant été avec un vent sud-ouest, ces trois derniers jours,

libre que demain, déclara vivement M. Clavel.

« Du moins, conclut la mère, vous reverra-t-on promptement tous deux, c'est l'essentiel.

« Comme on allait prendre congé du baron, il parut sur la terrasse d'un air épanoui.

« Nous dinons ensemble, fit-il joyeusement, même le notaire.

« Mme Clavel fit quelques difficultés hyperiques; Gontran parut résigné, d'autant plus facilement que les grands yeux d'Odette avaient ratifié par un involontaire rayon une invitation aussi cordiale que peu cérémonieuse.

« Ce repas de famille, où chacun se mit en frais de bonne grâce, parut à la pauvre Odette le plus soutenant de sa vie. La voix de Gontran y mêlait des sensations inconnues. Cette voix, mâle et caressante à la fois, éveillait en elle les sons confus d'une tendresse vague.

« C'était comme un duo mystérieux entre le langage hautement parlé du jeune homme et le langage muet de son propre cœur.

« Le silence presque absolu de M. Firmerol, dont la préoccupation devenait plus profonde à mesure qu'avancait la soirée, devenait le complice d'une illusion dangereuse.

« Si tout cela était vrai pourtant ! pensait Odette.

à une hauteur exceptionnelle et descendant maintenant avec lentur sous un vent nord. Je dois partir ce soir à six heures.

« Je suis, etc., Signé : G. S. BARES, capitaine. »

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Par décret en date d'hier, M Alfred Argellies, architecte, a été nommé commandant du corps des Sapeurs-Pompier de Roubaix.

Voici la composition de la Chambre de discipline des huissiers de l'arrondissement de Lille, pour l'année judiciaire 1875-1876 :

MM. Tirez, syndic, président; Létendard, de Pont-à-Marcq, rapporteur; Broutin, trésorier; Warusel, secrétaire; Lomar, de Quesnoy-sur-Deûle, membre.

Un concours sténographique régional du Nord de la France a eu lieu jeudi dernier à Pontoise (Seine-et-Oise). Ce concours avait pour but d'encourager l'étude de la sténographie d'en développer la pratique et d'en favoriser l'introduction dans tous les établissements d'instruction et spécialement dans les écoles primaires.

Un certain nombre d'établissements scolaires des douze départements ont pris part à ce concours dont étaient exclus les personnes ayant reçu des diplômes de l'Institut sténographique. Roubaix était représenté par quelques élèves de l'école de commerce, dirigée par M. Lacquement. L'un d'eux, Simon Fernand, a obtenu le 2e prix de version. Cet enfant apprend la sténographie depuis moins de trois mois; un pareil résultat témoigne de l'excellence de la méthode Duployé, qui est enseignée dans l'établissement de M. Lacquement.

Puisse le succès encourager les efforts du jeune et intelligent instituteur qui s'efforce de propager parmi notre jeunesse un art si précieux pour l'instruction populaire !

La Commission d'organisation se composait de : MM. Vassero, Sous-Préfet de l'arrondissement de Pontoise, Chevalier de la Légion d'honneur; Viuzier, Inspecteur primaire de l'arrondissement; Leffèvre-Pontalis, Député; Germain, maire de Pontoise; De Callenstein, Secrétaire général de l'Institut Sténographique; Jules Panché, Ministre. René Beau, l'abbé Jousé, Delmas, membres du Cercle Sténographique de l'Île-de-France. Gendre, président, Renaud et Pierron, vice-présidents de l'Union Sténographique de Seine-et-Oise; Joseph D poin, président, l'abbé Marchand, curé de Notre Dame de Pontoise, et A. Paris, vice-présidents du Cercle de l'Île-de-France, membres de droit.

L'administration des postes nous communique l'avis suivant :

« Un concours général pour le surannement de l'administration des postes aura lieu le jeudi 16 décembre prochain.

« Ce concours se tiendra au chef-lieu de chaque département.

« Les jeunes gens de 18 à 25 ans sans infirmités et dont la taille n'est pas inférieure à 1m,54 peuvent y prendre part.

« Les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'Etat sont admis jusqu'à 30 ans.

« La même latitude est accordée aux aides assermentés ayant participé pendant trois ans au moins au service des postes.

« Les candidats devront se présenter sans retard devant le directeur, chef du service des postes de leur département, qui leur donnera tous les renseignements dont ils auront besoin.

« Aucune demande ne sera plus reçue après le 10 décembre. »

Tout cela! quoi, tout cela?... Le mariage prêt à conclure ou l'amour prêt à naître?

Elle ne savait pas. Une sorte de détente soulageait son âme. Et son âme avait tant souffert d'oppression secrète et de révolte vaincue, que cet allègement, ne dut-il avoir que la durée d'un rêve, était pour la jeune fille une douce énième.

Le réveil fut brusquement sonné par l'organe mielleux de Lucien Firmerol.

« Vous me pardonnez de vous quitter, chère mademoiselle, disait-il, je n'ai plus que le temps bien juste de m'embarquer dans la diligence de Moulins, pour y prendre le train à onze heures.

Déjà plusieurs fois Lucien, qui voulait être tendre et craignait d'être importun, s'était permis cette appellation « chère mademoiselle, » qui lui semblait un compromis entre le cérémonial des premières entretiens et la familiarité du dénouement prochain.

Odette l'avait acceptée jusque-là avec l'indifférence polie qu'elle apportait dans tout ce qui touchait Lucien.

Elle en fut soudainement froissée comme d'un man que de convenance et répondit avec froideur que « Monsieur Firmerol était seul juge de la nécessité plus ou moins prompte de son départ. »

Tout le monde s'étant levé, le baron,

Le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'adresser à tous les préfets une circulaire concernant les extraits d'actes de naissance à délivrer pour l'application de la loi du 15 juin dernier, relative au travail des enfants et les mineurs employés dans les manufactures.

Il résulte des instructions contenues dans cette circulaire que les mères devront délivrer au père, à la mère ou au tuteur, un livret sur lequel sera porté un bulletin de naissance, c'est-à-dire les noms, prénoms de l'enfant, la date et le lieu de sa naissance.

Si l'application de cette mesure n'offre aucune difficulté quand l'enfant se trouve occupé dans la commune dont il est originaire, il n'en est pas de même dans le cas contraire. Pourtant, dit le ministre, il est évident que la loi n'a pas entendu mettre à la charge des familles les frais qu'entraînerait la production des livrets. La question a été soumise aux ministres de l'intérieur et de finances, et il a été entendu que le père ou le tuteur se contenteront d'indiquer la date, ainsi que le lieu de naissance de l'enfant, et que le maire de la localité où il est employé devra demander à son collègue de la commune d'où l'enfant est originaire un bulletin de naissance.

Ce bulletin, conformément à la loi de brumaire an VIII, sera considéré comme document administratif, délivré sur papier libre et sans frais.

On se rappelle que le Comité des œuvres militaires a décidé qu'une messe annuelle sera dite à perpétuité pour le repos des âmes des militaires tués à l'ennemi, ou morts pendant le service, dans l'armée française.

C'est Mgr de Lydda qui a célébré hier cette messe solennelle dans l'église de N.-D. de la Treille et Saint-Père, à Lille.

Devant l'autel orné de trophées, de drapeaux et de panoplies sur draperies noires, une triple croix d'acier, faite d'armes rassemblées, et couverte d'un crêpe, rappelait aux assistants l'intention de cette patriotique et religieuse cérémonie.

M. le général Clinchant, commandant le corps d'armée, les généraux de division et de brigade en résidence à Lille, avec leur état-major, tous les officiers de la garnison, M. le préfet, un grand nombre d'autorités de tous les ordres, ont voulu témoigner de leur reconnaissance pour la fondation inaugurée en ce jour.

Un détachement du 43e faisait la haie dans la nef principale.

Après l'évangile, a été prononcée une courte allocution en harmonie avec les dououreuses pensées qui dominaient l'auditoire.

Le recueillement de tous, ces tentures sombres, les mélodies funèbres de la musique militaire, les soldats qui s'agenouillaient à l'élévation, ces armes qui s'inclinaient, ces invocations à la divine miséricorde, le *Requiem* chanté par une voix pénétrante, sympathique, tout s'unissait pour émouvoir les âmes, et reporter le souvenir à nos désastres de 1870, à ces dernières luttes où le sang de nos malheureux soldats s'épandait sur les champs de bataille. (Propagateur.)

M. Henri Guillemin, mécanicien, rue du Chemin de Fer, vient d'être victime d'un vol qui représente pour lui une perte d'un millier de francs. Il lui a été soustrait une masse de vieux métaux estimée à cette valeur. Le voleur est connu.

Un instrument de musique en cuivre a été trouvé ces jours-ci sur la voie publique. Le propriétaire peut le réclamer au commissariat central.

Hier, à deux heures de l'après dîner un grand rassemblement se forma rue des Lignes. Un rattacheur âgé d'environ cinquante ans, et dont le nom est Louis Dauche, venait de tomber soudainement en travers du trottoir.

On ne tarda pas à apprendre que cet homme a le malheur d'être sujet à des attaques épileptiques; on n'avait donc

permet d'apercevoir son visage, on entendait un joli cri de surprise.

« Ah! Monsieur le baron!... vous n'êtes pas seul!... et moi qui vous appelais naïvement pour vous rappeler une formalité oubliée!... »

« Je suis, madame, en compagnie de Mme et de M. Clavel, de M. Firmerol... »

Il n'osa jamais ajouter: « et de madame... »

« Mes locataires! reprit la voix, tout à fait rassurée. C'est une heureuse chance que je ne laisserai point échapper de leur faire, ainsi qu'à vous, au passage, les honneurs de mon petit chez moi. Je cours vous ouvrir. »

« Mais, chère madame... balbutia le baron en tournant un regard effrayé vers Odette.

Celle-ci, qui écoutait Gontran, n'avait rien entendu.

Machinalement, elle s'était arrêtée derrière le groupe immobile et attendant qu'on se remit en marche vers Brénoyer.

« Eh quoi!... vous me feriez supposer, monsieur le baron, qu'en votre qualité de châtelain, vous trouvez trop étroit et trop modeste mon pauvre petit parc.

pas de raison de continuer à s'effrayer; on le reconduisit à son domicile, sans autre accident.

On rapporte à l'Echo qu'une mort subite s'est produite, dimanche, à Marcq, dans des circonstances singulières. — Un jeune homme de Lille avait pris un fiacre à Lille pour se rendre à Marcq. Arrivé à destination, et devant séjourner quelques instants dans la maison où il s'était rendu, il autorisa le cocher à entrer un moment dans un estaminet voisin pour revenir l'attendre ensuite à la porte. Mais le cocher ne revint pas; et quand le voyageur irrité se présenta à l'estaminet où il était entré, il trouva tout le monde en émoi devant le cadavre du cocher, qui venait de succomber subitement.

Cet homme se nommait Alexandre Huissie. Ses nouveaux, qui demeurent rue de Flandre prolongée, étant les parents les plus proches ont tenu à ce que son corps fut ramené à Roubaix.

Le vent a causé, dimanche dernier, un malheur à Beausse (Pas-de-Calais). M. Aimable Morviller, cultivateur, sortait de chez lui à midi pour aller dîner chez un de ses parents, lorsque la tempête brisa un arbre qui tomba et l'atteignit à la tête. Le malheureux fut tué sur le coup. Il était âgé de trente-trois ans.

Une tentative d'évasion a eu lieu samedi, vers sept heures du soir, dans la maison centrale de Loos. Deux détenus, employés dans les ateliers de construction des lits en fer, étaient parvenus, à l'aide d'une échelle en fer qu'ils avaient fabriquée, à gagner une plate-forme, d'où paraît-il, ils voulaient arriver au mur d'enceinte et de là dans les champs, quand le gardien-chef, s'apercevant de leur absence, ne tarda pas à les découvrir et donna l'éveil.

Ils avaient eu la précaution de s'armer d'un stylet, mais ils ont eu le bon esprit de ne pas s'en servir, persuadés sans doute qu'il était inutile d'ajouter un nouveau crime à ce délit. Toute résistance, d'ailleurs, aurait été inutile.

Ces deux individus sont des condamnés à dix ans de réclusion chacun, ce qui indique que ce ne sont pas des criminels ordinaires.

Deux domestiques de Mme veuve Fry, cultivatrice à Tressin, Charles Deleporte et G. Maréchal, ont quitté furtivement la ferme la semaine dernière emportant la garde-robe d'un autre domestique, J. Carpentier, dont il se sont servis.

Quand ils ont été arrêtés Maréchal portait encore les effets de la victime du vol. Ce Deleporte est un déserteur belge. Il est probable qu'il ne tardera plus à être dirigé sur le régiment qu'il a abandonné en Belgique.

Dans la nuit du 19 au 20, vers deux heures, l'ouragan a enlevé un bâtiment de 400 mètres de superficie et de 8 mètres de hauteur, construit en briques, servant de séchoir au tissage mécanique de MM. Delattre et Camblin, situé sur le bord de la Lys, à Comines. Tout a été détruit et les marchandises fort avariées.

Cet accident aurait eu des conséquences graves s'il s'était produit pendant la journée. Les dégâts s'élevaient à 15,000 francs.

Un incendie a éclaté le 19 dans la grange du sieur Dubus, cultivateur à Faumont. Grâce à la promptitude des secours, on a pu faire la part du feu et préserver une grande partie du bâtiment. La perte assurée est de 100 fr. environ.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille DESFRENNES-LECOMTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame FRANÇOISE-JOSÈPHE LECOMTE, veuve de Monsieur LOUIS-ALMAIRE DESFRENNES, décédée à Roubaix, le 23 novembre 1875, à l'âge de 86 ans et 2 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et salut solennels qui auront lieu le mercredi 24 novembre 1875,

à 2 heures 1/2, en l'église Saint-Martin. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Port, 38.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, le jeudi 25 novembre 1875, à 9 heures 1/2, pour le repos des âmes de Monsieur AUGUSTE DELAET, décédé à Roubaix, le 23 septembre 1874, à l'âge de 60 ans, et de Dame MARIE-FRANÇOISE CORTENBEEK, son épouse, décédée à Roubaix, le 21 novembre 1874, à l'âge de 70 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, le jeudi 25 novembre 1875, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame CAROLINE-JOSÈPHE BONAIVE, veuve de Monsieur ALEXANDRE PENNEL, décédée à Roubaix, le 3 novembre 1875, dans sa 78e année. — Les Dames de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul, feront célébrer une messe le vendredi 26 du même mois, à 8 heures. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

COURS PUBLICS D'ANGLAIS. — Le cours spécial de correspondance commerciale, termes techniques, poids et mesures, monnaie, aura lieu les mercredi et samedi de 9 à 10 heures du soir.

Sinistré chez M. J. Yonge, professeur du cours, rue du Havre, 6, ou à l'Ecole communale de garçons, rue des Fabricants, à l'heure du cours.

Le cours ordinaire de langue anglaise a lieu tous les soirs, rue des Fabricants, à 8 heures précises.

LITRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie *Alfred Roboux*. Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

Cour d'assises du Nord

Audience du 21 novembre 1875. — Présidence de M. HIBON. Ministère public, M. MASCAUX, substitut.

Vols et associations de malfaiteurs. (Suite.)

L'audience est reprise à dix heures pour entendre les avocats.

L'accusation a été abandonnée en ce qui concerne Vanacker; il ne peut être coupable aux époques où ces vols étaient commis, si se trouvait détenu en Belgique.

Après un très-lucide et très-impartial résumé de M. le Président Hibon, le jury se retire dans la salle de ses délibérations.

Il rapporte un verdict d'après lequel Vandenbergha a été acquitté; mais étant retenu pour une autre cause, il n'est pas mis en liberté.

La cour condamne:

Marcou, à dix ans de réclusion;

Lescau, à dix ans de travaux forcés;

Lefontaine, à dix ans de travaux forcés.

La session est close.

Faits divers

On annonce la mort de M. Luzu, conseiller à la cour d'appel d'Angers, frappé d'apoplexie pendant l'audience.

On se rappelle le scandale qui se produisit il y a quelques mois à la cour d'appel de Paris. Un ancien avoué à Compiègne, M. Buffard, nommé avocat général à Paris après le 4 septembre, disparut, après avoir compromis le caractère dont il était revêtu par des opérations de commerce et de jeu doublement interdites à un magistrat. En quittant la France, M. Buffard avait donné sa démission. La cour d'appel a eu ces jours-ci à s'occuper de ce personnage. Sur la plainte d'une de ses victimes, M. Buffard a été condamné par contumace à un an de prison et dix mille francs de restitution.

Un crime épouvantable, et qui dénote chez son auteur une férocité rare, vient de jeter la consternation dans la commune de Braubec-la-Rosière, canton de Neufchâtel. On écrit à ce sujet au *Nouveliste*, de Rouen, à la date du 20 :

« Hier matin, un employé de la gare de Serqueux a trouvé sur le territoire de Braubec-la-Rosière le cadavre d'un homme horriblement mutilé et de manière à ne pas douter que sa mort fut le résultat d'un crime.

La gendarmerie, mise aussitôt en mouvement, a arrêté l'assassin le même baron entra bravement.

Dans le kiosque, M^{lle} Augusta, entendant les pourparlers qui pouvaient présager quelques visites, s'était hâtée d'allumer deux bougies.

A travers les ramures mouvantes, la lueur incisée découpait nettement, dans l'encadrement de la porte, les silhouettes de Lucien et de Gontran.

Odette, réveillée, avait fait un pas en arrière, point assez vite cependant pour que Coraly ne l'eût parfaitement reconnue.

A vrai dire, la veuve, en plongeant ses yeux vifs dans l'obscurité, avait bien espéré y rencontrer son ennemie.

Sur son invitation, M. Clavel passa devant elle avec un salut compassé.

« Je vous prie d'agréer mes excuses, madame, dit Lucien, je descends en toute hâte comme un voyageur en retard.

« Vous allez à Paris, monsieur? »

« Ce soir même, madame.

Il recula, serra silencieusement la main d'Odette, et se prit à courir le long de la rampe, au bas de laquelle se sentaient le fouet impatient de la diligence.

Les deux femmes s'envisagèrent silencieusement. Leur mutuelle antipathie, la rancune jalouse de l'une, le froid mépris de l'autre, se lisaient dans leur regard.

(A suivre.)

leur. Dans le salon, à Neufchâtel, Neufchâtel.

« La victime est âgée de 30 ans, son meurtrier n'a que 28 ans.

« La victime s'appelle Pierre Pequerre, son meurtrier Gustave-Achille-Philibert Gautier.

« Pequerre a été étranglé, mais comme la mort n'arriva pas assez vite, l'assassin l'a frappé sur la face, à coups de talons de botte. Non content de cela, Gautier lui a arraché les yeux après les avoir crevés avec ses doigts. Ce n'est pas tout: pris d'une rage inimaginable, il a déchiré les vêtements de Pequerre et lui a labouré le ventre et les côtes à coups de dents. On a trouvé à côté du cadavre des lambeaux de chair encore saignants.

« Gautier a fait des aveux complets. Il a raconté tous les détails de son crime avec un cynisme révoltant, mais il a refusé absolument d'en faire connaître les motifs.

« Le parquet de Neufchâtel s'est transporté sur les lieux du crime pour commencer une information.

« Samedi 20, a eu lieu à Bruxelles le onzième tirage des obligations de l'emprunt municipal de 76 millions (1874), remboursables avec primes: Le numéro 722,866 a gagné 30,000 francs.

Le numéro 650,781, 5,000 fr.
Les numéros 21,799, 564,370 et 650,844, chacun 1,000 fr.
Les numéros 102,918, 217,983, 237,123, 389,770, 455,446 et 755,530, chacun 500 fr.

Les numéros 37,000, 72,483, 124,919, 131,155, 178,309, 231,455, 291,632, 419,377, 501,983, 703,487, 743,783 et 745,476, chacun 250 fr.

« Un jeune marin rapatrié samedi au Havre, donne au *Journal du Havre* des détails émouvants sur l'effrayant naufrage auquel il a échappé d'une manière étonnante:

« Le brick *Bon-Saint-Joseph*, construit en 1866, à La Hogue, et du port de 224 tonneaux, était parti du Havre, le 5 juin dernier, à destination de Gorée.

« Il avait relevé de la pour se rendre à Calcutta. Le sinistre a eu lieu dans la nuit du 23 au 24 septembre, à 150 milles du cap de Bonne-Espérance.

« Après six heures de luttes incessantes contre une mer terrible, au milieu de la nuit, le capitaine prévoyant une perte inévitable, réussit à faire mettre deux embarcations à la mer, mais elles se brisèrent contre le navire; au même moment, le brick fut littéralement englouti par des vagues monstrueuses, et les matelots se cramponnèrent aux débris. Les capitaines criaient: « Sauve qui peut! Chacun chercha son salut au hasard.

« Le mousse Verrieu, âgé de dix-sept ans, arrivé au Havre ce matin, déclare avoir vu périr à ses côtés les sœurs Barran, capitaine; le second, le maître d'équipage, un matelot et un novice.

« Verrieu, qui était monté dans la mâture, quand le brick sombra, tomba de la vergue de perroquet dans l'eau, au milieu des débris des mats, qui se sont instantanément brisés. Verrieu se cramponna sur un panneau, et passa la nuit dans cette triste position. Il avait vu trois de ses camarades également cramponnés à des débris:

« Au lever du jour, le 24, il se trouvait en pleine mer et n'apercevait rien à l'horizon. Le mousse (qui avait déjà fait naufrage à bord de la *Ville-du-Havre*, steamer de la compagnie générale transatlantique) réussit à se maintenir sur l'eau toute la journée, à l'aide de débris flottants, tantôt traquant et tantôt assis sur une épave pour se reposer.

« La nuit suivante se passa dans la même situation. Enfin, le 25, vers dix heures du matin, le naufragé aperçut un vapeur dans le lointain. Il se dressa debout sur son épave et fit des signaux de détresse avec ses vêtements: une demi-heure après, le steamer anglais le *Cornwall*, de Londres, l'apporta.

« A son arrivée à bord, le mousse prévint le capitaine que trois de ses camarades devaient être restés accrochés à des débris flottant sur le lieu du naufrage. Le capitaine, sur ces indications, fit généreusement des recherches sérieuses pendant trois heures, et parvint à les retrouver.

« Quand les naufragés furent embarqués à bord, le vapeur fit route pour New-York, ou les trois derniers sautés ont déserté; seul le mousse a été rapatrié au Havre par le vapeur anglais *Pilot*, venant de Londres. »

Hier matin à eu lieu, en présence de M. le ministre des travaux publics et de M. Alphand, directeur des travaux de la ville de Paris, une nouvelle expérience de la machine à vapeur pour tramways se faisant par le coke.

Partie de la place Saint-Germain-des-Près à 8 h. 1/2, cette machine, qui remorquait une voiture de quarante-quatre places, entièrement chargée, a suivi la voie des tramways-sud de Paris par la rue de Rennes, le boulevard Montparnasse, le boulevard d'Enfer, l'avenue d'Orléans et l'avenue de Châtillon, jusqu'aux fortifications. Le trajet s'est fait en 20 minutes à l'aller et en 16 minutes au retour, c'est-à-dire avec une vitesse de plus de 12 kilomètres à l'heure, le parcours effectué dans l'intérieur de Paris étant de 4 kil. 200 m. dans chaque sens.

La vitesse de la machine se modérait à volonté; elle s'arrête pour ainsi dire instantanément; et beaucoup plus facilement qu'un attelage; enfin toute sa machine est des plus simples. Les chevaux attelés aux voitures qui circulaient ou s'arrêtaient sur le parcours ne se sont montrés effrayés en aucune façon.

« Hier matin, un employé de la gare de Serqueux a trouvé sur le territoire de Braubec-la-Rosière le cadavre d'un homme horriblement mutilé et de manière à ne pas douter que sa mort fut le résultat d'un crime.

« La gendarmerie, mise auss